



**HAL**  
open science

## Enduits peints de Ribemont-sur-Ancre

Claudine Allag

► **To cite this version:**

Claudine Allag. Enduits peints de Ribemont-sur-Ancre. Gallia - Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine, 1982, 40 (1), pp.107-122. 10.3406/galia.1982.1855 . hal-01940309

**HAL Id: hal-01940309**

**<https://hal.science/hal-01940309>**

Submitted on 27 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# ENDUITS PEINTS DE RIBEMONT-SUR-ANCRE

par Claudine ALLAG

Les enduits peints provenant du secteur des thermes ont été étudiés en août 1980 au Centre d'étude des peintures murales romaines à Soissons. Ces thermes sont très précisément datés : leur construction remonte aux premières années du II<sup>e</sup> siècle ; leur destruction à la première moitié du siècle suivant<sup>1</sup>. Les matériaux provenant de leur destruction étaient amassés dans une fosse voisine : mortier de sol, cendres, fragments d'enduit mural. Aucune trace d'incendie n'apparaît sur les peintures ; il n'y a donc pas eu incendie de l'édifice, mais bien démolition volontaire et entassement systématique des enduits. Les cendres mêlées aux déblais proviennent sans conteste de la démolition des *praeurnia* et des hypocaustes, et n'ont aucun lien avec la destruction des peintures. La présence de très grosses plaques de mortier (40 à 50 cm de côté) confirme encore que le revêtement pariétal a été volontairement détaché et jeté — alors qu'un abandon progressif donne une usure et un effritement des enduits caractéristiques.

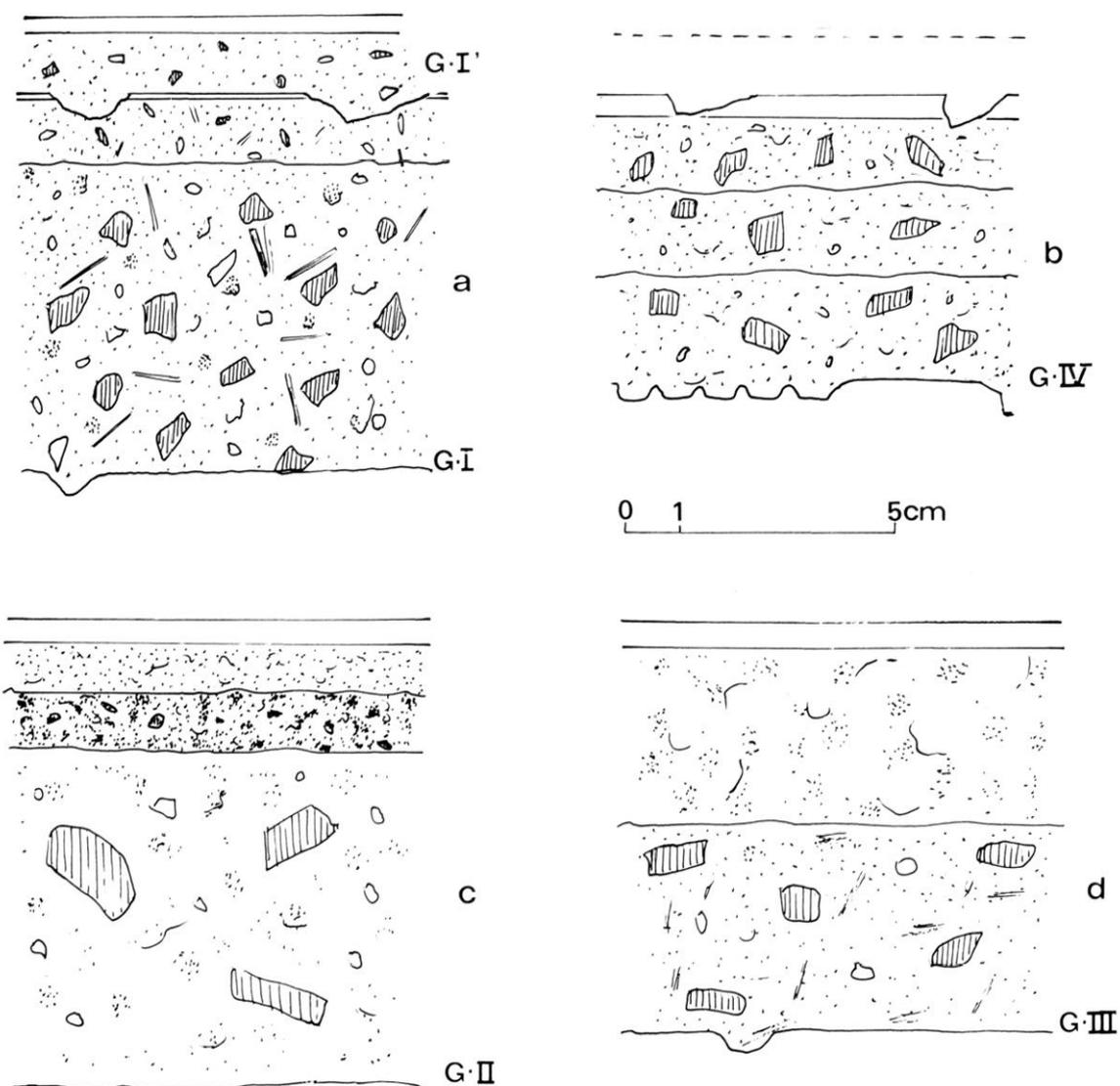
Nous avons trié les fragments selon la nature de leur support (épaisseur et composants des couches de mortier), et nous avons tenté l'étude du décor à l'intérieur de chaque groupe. Malheureusement, les éléments décorés sont trop peu nombreux et trop dispersés pour nous permettre une restitution, même parcellaire, de la décoration, ce qui est d'autant plus regrettable que des peintures datées avec autant de précision sont rares, et que des décors reconstitués bien situés chronologiquement seraient précieux.

## *GROUPE I.*

Les fragments de ce groupe ont presque tous gardé l'épaisseur totale du mortier, soit 80 mm ; le revers porte parfois l'empreinte des petits moellons de la construction, longs de 15 cm environ et hauts de 10 cm.

Ce support consiste en (fig. 1 a) : une couche de préparation, posée directement sur le mur ; elle est épaisse de 65 à 70 mm, d'une couleur blanc rosé. En plus de la chaux et du sable, elle contient de gros éléments de tuileau, des graviers, des coquilles, des brindilles dont les fibres restent bien

1 Voir l'article précédent de D. BAYARD et J.-L. CADOUX, en particulier p. 104.

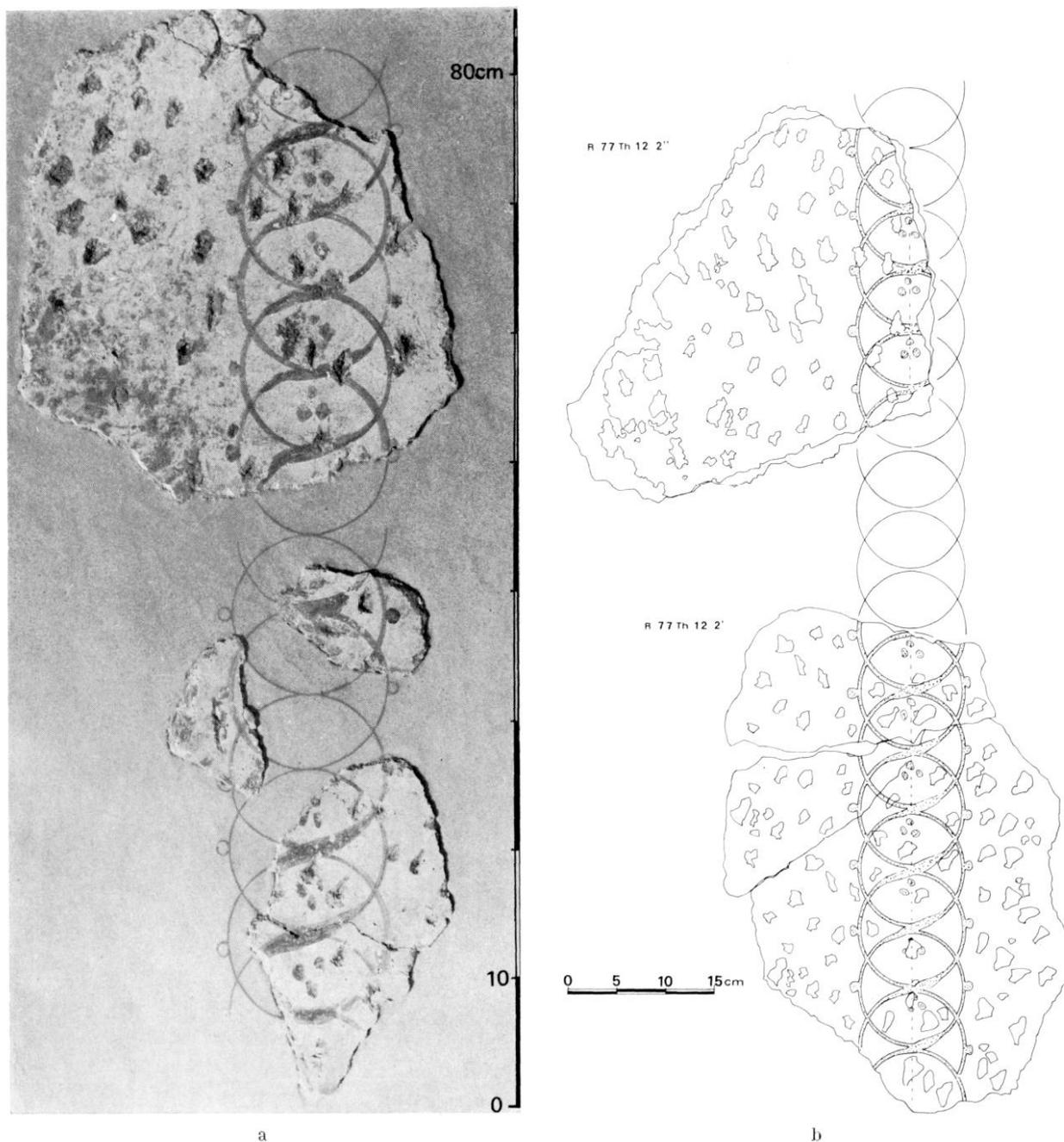


1 Coupe des différents enduits.

visibles. C'est un agglomérat très aéré, épais mais peu solide, caractérisé par sa consistance poreuse, friable et très hétérogène (nodules de chaux, charge bien distincte); --- une couche de transition, blanche, de 11 mm d'épaisseur en moyenne. Le mélange de chaux et de sable fin est allégé par un peu de paille hachée. Tuileau et graviers sont apparents, mais moins abondants que dans la couche précédente; ... la couche de surface, blanche (1 mm), est en chaux presque pure, régulière et bien lissée. Sa surface a été volontairement piquetée et rayée pour permettre l'adhérence d'une nouvelle couche de mortier, conservée sur certains échantillons, en vue de refaire le décor (groupe 1 bis).

La plupart des fragments appartenant à ce type sont blanc uni, ce qui implique une composition très simple.

Sur quelques morceaux, dont trois très grosses plaques (R Th 12-2,2' et 2''), apparaît un motif de cercles sécants alignés (fig. 2), peints en vert et soulignés de points (diam. des cercles : 120 mm). Une ligne d'axe incisée dans l'enduit frais, visible en éclairage rasant, a servi de guide. Sur cette ligne, la pointe sèche d'un compas est également visible au centre de chaque cercle. Sur la grosse plaque



2 Groupe 1 : ligne de cercles sur fond blanc : a, fragments mis sur support moderne, b, dessin des autres fragments.

(R 77 Th 12-2) la ligne de cercles doit être lue verticalement, grâce aux empreintes des moellons du revers qui donnent indiscutablement le sens des lits de pose.

Un certain nombre d'échantillons (dont la plaque R 77 I 13-1) et une dizaine d'autres fragments présentent l'arête caractéristique de l'angle intérieur d'une pièce ; cette arête est bordée d'une bande marron rouge (larg. : 40 mm), puis d'un trait marron (larg. : 3 à 4 mm) à 30 ou à 50 mm de cette bande (on distingue deux séries). Exceptionnellement, sur un fragment, la bande marquant l'arête est noire.



3 Groupe I : angle saillant, sur *imbrex*, marqué d'une bande marron rouge.

Plusieurs angles droits saillants sont également soulignés par une bande marron rouge sur une face, d'un trait sur l'autre (R 76-2). L'un d'entre eux présente une variante du support (fig. 3), due peut-être à sa situation dans la pièce, et qui ne l'exclut pas de ce groupe : une *imbrex* est incluse dans la couche de préparation. Sa couche de surface est aussi notablement plus épaisse (5 mm) (R 76 Th 12-1).

Une série comporte un angle saillant en biseau (approximativement 120°), sans bande d'encadrement.

Enfin, deux fragments blancs ont une surface non pas plane, mais concave.

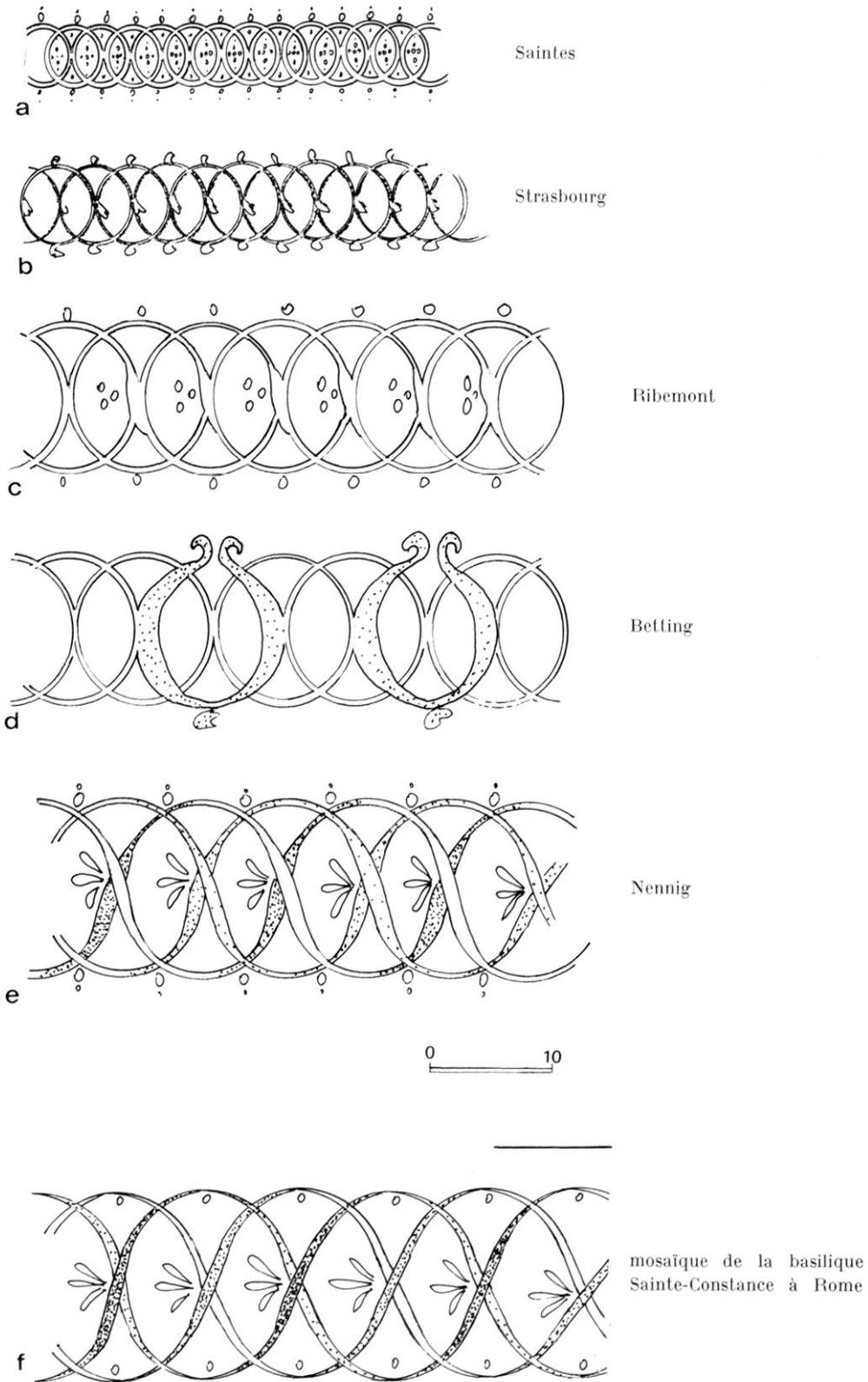
Les angles marqués par les bandes colorées laissent supposer que l'encadrement général du décor était constitué de bordures marron rouge doublées de traits marron. Les légères variantes dans leur largeur ou leur écartement sont dues à la différence d'origine, à l'intérieur de la même pièce, des divers échantillons qui nous sont parvenus. L'élément décoratif essentiel devait consister en ces lignes de cercles sécants découpant la surface du fond blanc des murs. Attestées verticalement, elles pouvaient dessiner les quatre côtés de panneaux rectangulaires. Nous n'avons toutefois aucune rencontre entre ces lignes. Elles peuvent également créer un simple compartimentage vertical de la paroi.

Le principe d'un motif répétitif s'appuyant sur des lignes de cercles ou de demi-cercles, tangents ou sécants, est banal depuis le milieu du 1<sup>er</sup> siècle, et de multiples bordures ajourées du quatrième style pompéien sont ainsi conçues. Des lignes de cercles tangents (par exemple à Herculanium, maison de la Cloison de Bois, ins. III, n<sup>os</sup> 11-12), ou des lignes de demi-cercles tangents et sécants (Herculanium, maison du Salon Noir, inv. IV, n<sup>o</sup> 11) sont assez proches de notre dessin<sup>2</sup>.

A Saintes, quelques enduits ont été trouvés en 1970 au chantier des Ateliers municipaux (fig. 4 a), que les conditions de fouilles — un sauvetage difficile — n'ont pas permis de dater<sup>3</sup>. Ils proviennent des remblais sous le sol inférieur d'un édifice qui comporte deux états successifs ; cela les situe donc très tôt dans la chronologie relative, sans que l'on puisse fournir de date précise. Ces enduits présentent, comme à Ribemont, un décor

<sup>2</sup> Voir l'explication de ces schémas géométriques : C. ALLAG, *Esquisses et tracés préparatoires dans la peinture murale campanienne*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité* (abrégé : *MEFRA*), t. 84, 1972, 2, en particulier fig. 33, p. 1008. — D'autre part, un répertoire de ces différents types de bordure, par A. BARBET, *Les bordures ajourées dans le IV<sup>e</sup> style de Pompéi, essai de typologie*, va paraître prochainement dans les *MEFRA*.

<sup>3</sup> Ces enduits, dont j'ai eu connaissance grâce à M. Rouvreau et G. Vienne, ne sont pas publiés.



4 Bordures composées de lignes de cercles tangents et sécants. F : éch. approximative.

constitué par la superposition de deux lignes de cercles sécants, peints en blanc sur un fond rouge, et soulignés de points sur les bordures extérieures et dans l'intervalle des arcs de cercle. L'effet de transparence donné par ce motif peint en clair sur un fond foncé, et ses petites dimensions (5 cm de largeur au total) le font entrer dans la série des bordures campaniennes que nous venons de citer.

Une autre bordure de conception identique a été répertoriée à Strasbourg (fig. 4 b)<sup>4</sup> : les fragments conservés témoignent d'un panneau rouge à figure féminine centrale, dont l'encadrement est constitué par les cercles sécants peints en blanc. Leur diamètre est de 6 cm. Dans l'ensemble, ce décor, qualifié de « pompéien » par l'auteur de l'ouvrage, est effectivement conforme à la tradition des peintures italiennes de la fin du 1<sup>er</sup> siècle.

Le large dessin de Ribemont présente un aspect bien différent, et, si l'inspiration géométrique est la même, le résultat est très éloigné de ces encadrements assez fins. Un motif aux dimensions rigoureusement identiques, aux coloris semblables (vert sur fond blanc, avec cependant l'introduction du rouge), a été trouvé en Lorraine, dans le *frigidarium* des thermes de la ville de Betting (fig. 4 d)<sup>5</sup>. Très proche aussi est celui de la villa de Nennig (fig. 4 e), près de Trèves (Allemagne) datée du III<sup>e</sup> siècle. D'un format très légèrement supérieur (14 cm), il est peint en vert et beige sur un fond rouge. La restitution composée *in situ*, assez arbitraire, le fait figurer en deux frises parallèles au-dessus et au-dessous de la plinthe. Les fragments réels, non replacés dans leur contexte, sont présentés au musée de Trèves<sup>6</sup>.

Malgré l'épaississement des brins aux entrecroisements, le décor de Ribemont-sur-Ancre, ainsi que celui de la villa de Betting, reste assez proche du schéma purement géométrique. A Nennig au contraire, l'utilisation de couleurs alternées en fait des rubans entrecroisés. C'est sur une trame géométrique analogue qu'est basé le motif traité en mosaïque, répertorié comme « quadruple ruban ondé »<sup>7</sup>. Nous donnons comme comparaison la bordure sur fond blanc d'une mosaïque de voûte (fig. 4 f) à la basilique Sainte-Constance à Rome (IV<sup>e</sup> siècle). Les palmettes intermédiaires, semblables sur la mosaïque et sur la peinture de Nennig, sont peut-être esquissées à Ribemont sous la forme des trois points verts, ce qui voudrait dire que l'inspiration est la même, mais rendue de façon beaucoup plus schématique. On remarquera également que l'emploi de la couleur verte seule et le renflement des lignes donnent au motif un aspect plutôt végétal, et l'éloignent, autant que l'agrandissement du format, des bordures d'encadrement originelles pour le rapprocher de certains rinceaux en volutes utilisés en frise. Le mélange de ces tendances est curieux.

Notons qu'une version plus simple de ces rubans ondés — simple entrelacs de deux brins —, bâtie sur une seule ligne de cercles tangents, se trouve également en peinture et en mosaïque : à Andilly-en-Bassigny, la bordure du plafond d'une villa, dont la construction

4 R. FORRER, *Strasbourg-Argentorate*, Strasbourg, 1927, t. II, chap. 7, p. 422-429.

5 Dossier dactylographié, avec aquarelle des peintures, confié par M. Billoret à A. Barbet et déposé au Centre d'étude des peintures murales romaines.

6 Trèves, musée, n° inv. 00381193 c.

7 Cf. M. BLANCHARD, J. CHRISTOPHE, J.-P. DARMON, H. LAVAGNE, R. PRUDHOMME, H. STERN, *Répertoire graphique du décor géométrique dans la mosaïque antique*, dans *Bull. de l'Association Internationale pour l'étude de la Mosaïque Antique*, 4<sup>e</sup> fasc., mai 1973, p. 47, n° 225.

remonte au début du II<sup>e</sup> siècle, est constituée par deux brins, rose et vert pour l'un, rouge et vert pour l'autre, se croisant autour d'une guirlande rigide qui suit la ligne d'axe du dessin<sup>8</sup>. Les comparaisons données — une peinture du musée du Bardo, sans guirlande, mais avec des fleurons au centre de chaque cercle, et la mosaïque dionysiaque de Djemila, où l'articulation du motif, bien que plus enrubanné et plus fleuri, est la même — attestent bien que pour cette série de décor, le répertoire est facilement interchangeable entre la peinture et la mosaïque.

Le motif de Ribemont peut constituer, avec les quelques exemples cités, l'amorce d'une série, apparaissant dans les provinces du Nord-Est à partir du II<sup>e</sup> siècle : il s'agit du développement d'un motif né des bordures géométriques, mais beaucoup plus proche, par le traitement et les dimensions, des dessins de ruban ondé plus répandus ou du moins mieux connus en mosaïque. Des trouvailles ultérieures apporteront, espérons-le, des précisions.

L'ensemble des fragments de ce groupe suscite quelques remarques : le nombre des angles rentrants ou saillants est exceptionnellement grand par rapport à la surface de revêtement conservée ;

les blocs en angle droit saillant conviennent moins à une embrasure de porte ou de fenêtre, où l'ouverture est souvent oblique, qu'à un décrochement sur la paroi. En revanche, les angles en biseau correspondent à la première attribution ;

la grande échelle du motif décoratif convient bien à une pièce assez vaste, d'autant plus que le nombre important de gros fragments sans décor, et l'absence de lignes perpendiculaires sur les fragments de bordure conservés impliquent des champs unis de surface considérable ;

étant donné leur forte concavité, trop marquée pour convenir à une voûte, que rien par ailleurs dans l'architecture ne permet de supposer, les fragments courbes doivent plutôt provenir d'une petite niche creusée dans l'épaisseur d'un mur. La présence d'une ou de plusieurs niches n'aurait rien de surprenant — c'est un aménagement intérieur habituel dans les bains.

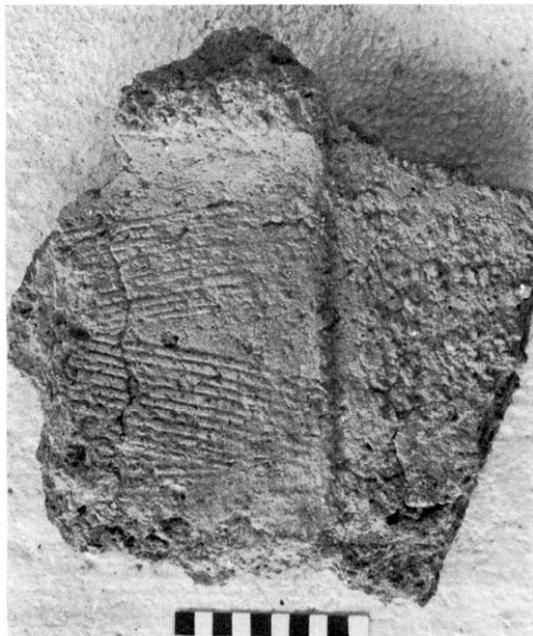
D'après le plan des thermes, la pièce à laquelle conviendrait le mieux ce décor est sans doute le *caldarium* : c'est en effet la plus vaste, celle où les éléments décoratifs de grande dimension sont le plus à leur place ; c'est la seule où de multiples décrochements (six angles rentrants et surtout les deux refends) peuvent justifier les angles de l'enduit. Enfin, rappelons qu'une réfection dont on ignore l'envergure, mais qui a touché de façon certaine le *praefurnium* du *caldarium*, a pu modifier ce secteur. On aimerait donc pouvoir attribuer à la même phase de remaniement la rénovation du décor peint, mentionnée comme couche I *bis*, après piquetage de la surface.

#### GROUPE IV.

Ce groupe, enregistré et numéroté d'abord comme groupe indépendant, est présenté à la suite du groupe I en raison d'une série d'analogies qui nous sont apparues à l'étude.

Le support (55 mm au total) est constitué de trois couches de mortier de tuileau (fig. 1 b), toutes trois de composition et d'épaisseur équivalentes : chaux, sable, et tuile pilée en gros fragments

<sup>8</sup> P. BALLET, T. ZEYER, *Technique de prélèvement des peintures par plaques*, dans *Revue archéologique Sites*, 1981, p. 12-36.



5 Groupe IV : revers de l'enduit, avec empreintes de *tubulus*.



6 Groupe IV : feuillages sur fond blanc.

distincts. Le revers des fragments porte l'empreinte de *tubuli* striés (fig. 5), à rebords arrondis ; - la couche de surface est blanche, épaisse de 3 mm, faite de chaux et de sable tamisé très fin. Elle présente les mêmes traces de piquetage que celle du groupe I.

En plus de quelques fragments blanc uni, ce groupe se limite à quatre plaques à feuillages jaune vert sur fond blanc (R Th 13 20 et 20', 21 et 21') (fig. 6), dont l'une porte l'amorce d'une bande de bordure ou de séparation à motifs géométriques rouge et noir (R Th 13 21).

Le support en mortier de tuileau est bien particulier, et distinct du groupe précédent. Pourtant, l'aspect général de la surface, avec les fonds blancs soigneusement lissés et polis, lui ressemble beaucoup. De plus, l'enduit présente les mêmes piquetages, et les vestiges d'un mortier de réfection identiques à ce que nous avons vu. Nous sommes donc peut-être en présence des vestiges d'une seconde pièce, contemporaine de la première, et dont le décor aurait été rénové en même temps. Mais les fragments sont si rares, et le décor représenté si limité, que nous penserions plutôt à une zone particulière de la même pièce : il peut s'agir par exemple de la partie basse du revêtement, si le mortier a été étendu, comme il est fréquent, en zones horizontales successives, avec éventuellement de légères variantes dans leur composition. Un motif végétal conviendrait bien, d'autant plus qu'aucun fragment, dans le groupe I, ne peut être attribué à une plinthe. On a pu vouloir renforcer la partie inférieure des murs par une triple couche de mortier de tuileau. Ces fragments peuvent aussi provenir d'un secteur où le décor différait de celui du reste de la pièce, et où un support particulièrement solide était nécessaire : pourtour de bassin par exemple.

*GROUPE I bis.*

Cette appellation recouvre le deuxième état du décor I.

La réfection du décor n'a consisté qu'en une superposition de couches ; après piquetage de la surface peinte précédente, on a passé une seule couche préliminaire de 10 mm (fig. 1 a), légèrement rosée, en chaux chargée de sable, de graviers et de petits éléments de tuileau dont le calibre n'excède pas 2 à 3 mm. La couche de surface, de 2 ou 3 mm, est en chaux presque pure, très poreuse, friable, et très abîmée.

Les fonds blanc uni recouvraient les parties précédemment décorées ; en particulier, nous avons détaché cette couche sans décor sur la grosse plaque R 77 Th 12 2 pour retrouver la ligne de cercles sécants. En revanche, des champs vert clair à ligne vert foncé recouvraient des zones blanches : la largeur de l'ensemble est indéterminée, au moins égale à 120 mm. Les bandes de bordure marron rouge ont été repeintes à peu près identiques.

Sur le fragment concave, que nous avons interprété comme un revêtement de niche, et qui était primitivement sans décor, a été peint un fleuron noir, aux pétales bleus, encadré de rouge.

Sur les autres fragments, l'altération de la couche picturale est telle que l'on ne décèle parfois que des traces d'un champ brun ou violet, sans pouvoir reconnaître la moindre forme.

*GROUPE II.*

Couche de préparation (fig. 1 c) : épaisse (60 mm env.), mais aérée et très hétérogène, elle comporte une proportion importante de chaux, avec de gros morceaux de tuileau et des graviers. Au revers, quelques fragments présentent les empreintes caractéristiques des rebords de *tegulae* ;  
- couches de transition : on distingue deux couches, de 7 à 8 mm chacune. La première posée est colorée en rose franc par la brique pilée et bien mélangée à la chaux et au sable. La seconde est beige rosé, moins chargée en tuileau ; couche de surface : blanche, de 3 ou 4 mm d'épaisseur, elle est à peine chargée en sable très fin.

Nous avons pu reconnaître successivement : un ensemble homogène avec une bande rouge bordée de brun d'un côté, de gris de l'autre (R 77 I 13 22). Sur certains fragments, des traits obliques, gris également, relient la bordure grise à une autre bande identique (R 77 I 13 24).

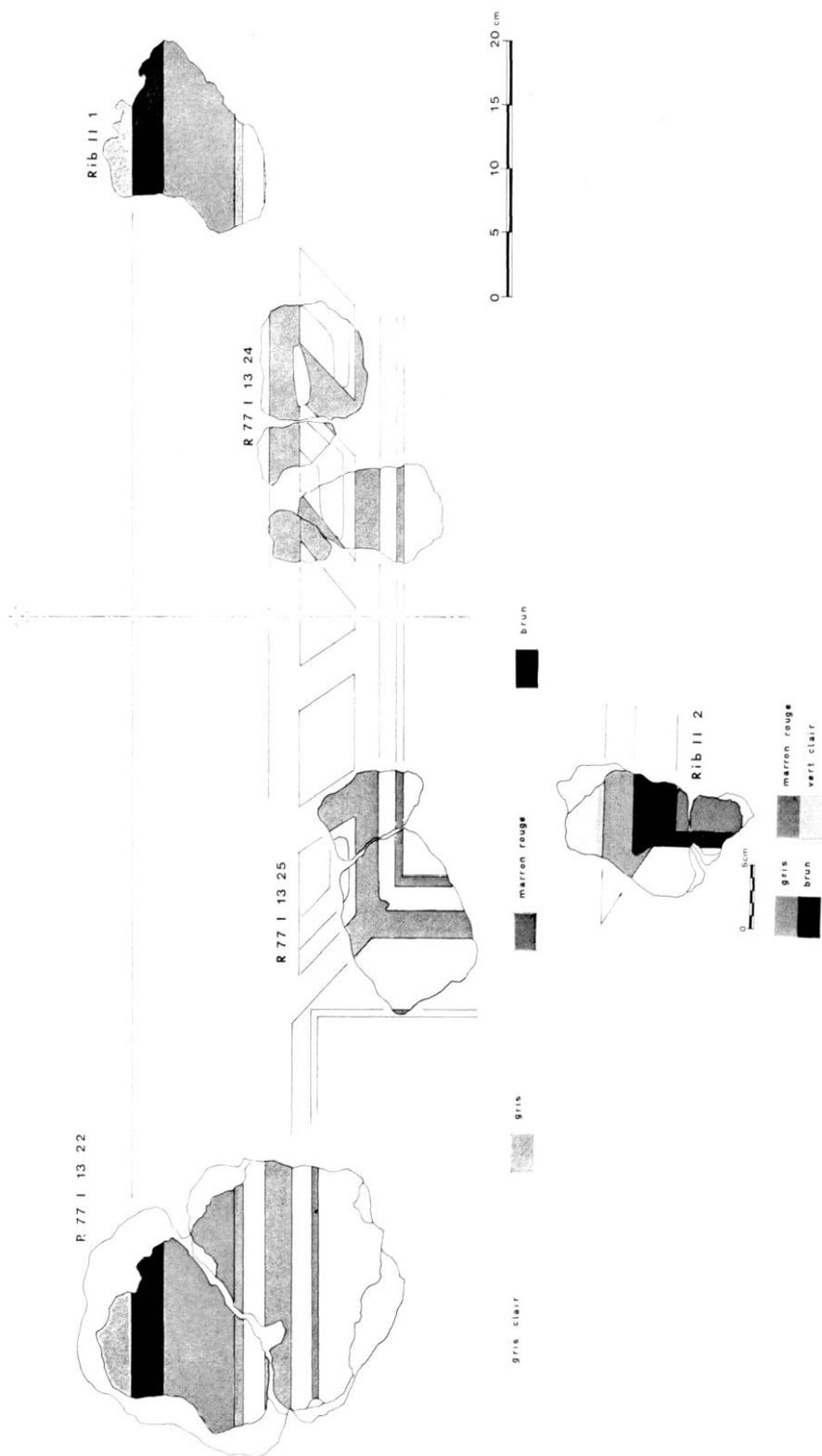
La bande rouge doit être vue horizontalement et interprétée comme un entablement, dont la bande grise est l'ombre portée (fig. 7). La ligne parallèle grise et les traits obliques figurent un plafond à caissons, vu sous l'entablement. Les fragments conservés donnent deux lignes de fuite différentes : nous avons donc ou bien un seul panneau avec vue axiale et perspectives symétriques convergentes, ou bien deux panneaux placés latéralement sur la paroi. Les panneaux blancs sont encadrés de filets gris, près desquels apparaissent parfois des pans de rubans rouges ;

un fond blanc avec deux filets marron parallèles ;

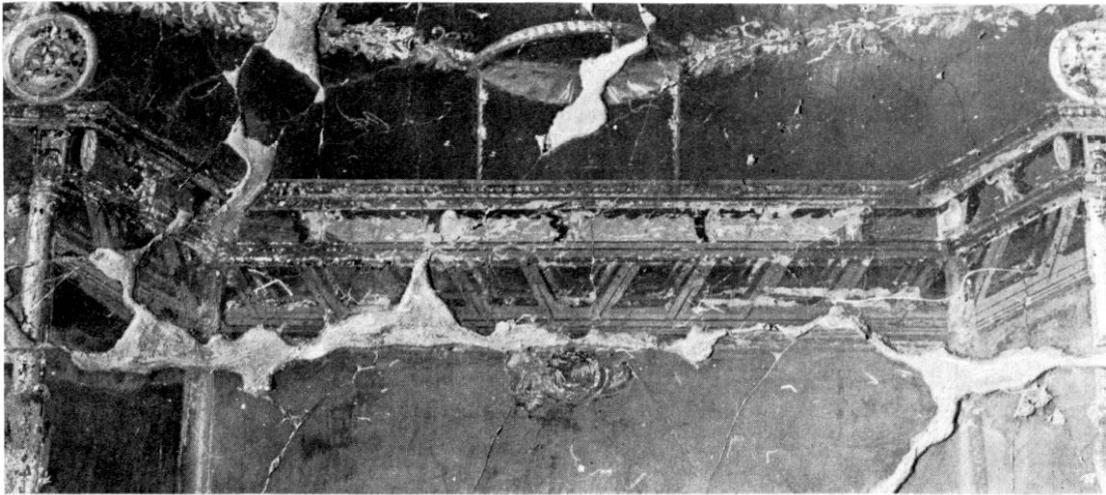
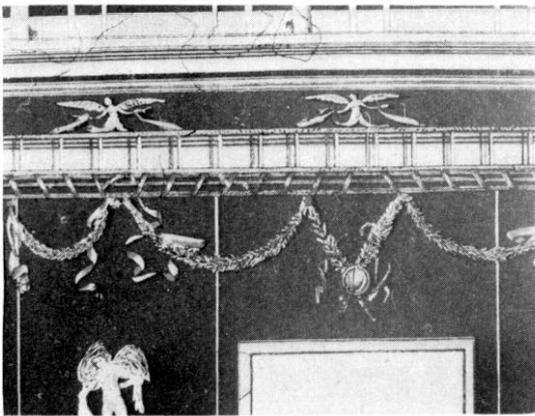
un champ vert clair, bordé d'une bande bleue, longeant un fond blanc ;

divers fragments à fond vert, certains avec un filet rectiligne vert foncé, d'autres avec des bandes brunes ou vert foncé peu lisibles.

Le décor d'origine architecturale (entablement et caissons) correspond à l'un des poncifs les plus utilisés de la peinture romaine où des constructions légères à colonnettes et entablement en perspective constituent l'élément essentiel de cloisonnement de la surface. Les parois peintes sont traditionnellement divisées en trois par un édicule central délimitant un panneau axial et deux latéraux symétriques. Parmi les multiples exemples italiens où ce type de représentation constitue un classique, nous en mentionnerons un seul, celui de la maison « aux deux *atria* » à Herculaneum (fig. 8), afin de mieux saisir l'effet d'ensemble du décor dont proviennent les fragments de Ribemont, indépendamment d'une richesse



7 Groupe II : *en haut*, restitution du décor à caissons : *en bas*, extrémité de l'entablement.

8 Herculaneum, maison aux deux *atria*.9 Strasbourg, rue Saint-Thomas (tiré de : R. FORNER, *Strasbourg-Argentorate*, II, Strasbourg, 1927, PL. CXXV).

décorative bien éloignée de la simplicité de la paroi gallo-romaine. Dans les provinces, ce système est nettement moins utilisé. Il n'est toutefois pas inconnu. Ainsi à Holstein (canton de Bâle) quelques fragments ont permis de reconnaître un dessin de plafond à caissons peints en ocre. Mais il est situé en couronnement à une succession de panneaux en « faux marbre » (*opus sectile*), ce qui l'éloigne de son origine architecturale. La décoration du *frigidarium* des thermes de la villa dont ils proviennent est datée du milieu du II<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. A Trèves également, un décor de la *Gilbertstrasse*<sup>10</sup> témoigne d'une colonne schématique et de caissons en perspective limitant un panneau blanc ; le traitement en un camaïeu de bleu gris donne un effet assez proche de celui de Ribemont.

Mentionnons encore la peinture d'un long corridor d'une maison du II<sup>e</sup> siècle à Leicester (Grande-Bretagne), où les larges panneaux sont surmontés d'entablements à dessins de caissons. Chaque panneau a un axe central avec perspective convergente. Mais les architectures plus compliquées qui s'intercalent entre eux, et l'intégration de guirlandes

9 B. KAPOSSY, *Römische Wandmalereien aus Munsingen und Holstein*, dans *Acta Bernensia*, IV, Berne, 1966, en particulier p. 34 à 36 et pl. 11.

10 P. STEINER, *Römische Wandmalerei in Trier*, dans *Trierer Zeitschrift*, 38, 1949, p. 54-68.

fleuries et de figures humaines apportent à l'ensemble une richesse et une complexité que nous n'avons pas à Ribemont<sup>11</sup>.

En Gaule, ce motif n'est pas non plus très courant. Si la division de la surface par des colonnettes et des entablements est maintenue, ces éléments architecturaux sont extrêmement simplifiés, et souvent réduits à de simples bandes plates sans aucun modelé. A Strasbourg, la restitution donnée par R. Forrer (fig. 9)<sup>12</sup> montre des caissons très schématiques, copiés sans doute sur un modèle mal compris par le peintre et réduits à des traits obliques sans effet de profondeur. Au-dessus, une étroite balustrade porte des monstres ailés. Au-dessous, des panneaux à guirlandes sont rythmés par de simples traits verticaux en guise de colonnes portantes.

Par ailleurs, nous avons connaissance d'une peinture provenant de Chartres<sup>13</sup>, où des caissons sont représentés sous l'entablement. Un décor de Narbonne, représentant un édicule en perspective soigneusement peint et bien conservé, constitue, en Gaule, une exception<sup>14</sup>. L'architecture peinte de Ribemont offre donc l'intérêt de comporter, malgré la schématisation extrême des supports verticaux en simples lignes grises, la vue d'un plafond en perspective. Peut-être cependant la rareté des exemples analogues en Gaule vient-elle surtout de la difficulté d'interprétation de trop de fragments isolés, où les lignes obliques sont difficilement identifiables.

La gamme des couleurs employées (beaucoup de marrons et de verts), la bande vert clair traversée par une ligne vert sombre, la mauvaise qualité de la couche de surface, fortement érodée et très pulvérulente, sont très semblables à celles que nous avons noté sur le deuxième état du groupe précédent (groupe I bis). Faut-il en conclure à une contemporanéité des deux décors ? Il y aurait alors deux éventualités : une pièce, non peinte jusque-là, aurait été décorée en même temps que l'on rénoveait le décor de la pièce voisine ; ou bien, à la suite de circonstances que nous ignorons, il y a eu réfection totale de l'enduit dans une pièce, et simple superposition dans l'autre. Si les deux pièces chauffées n'étaient séparées que par des cloisons mobiles, on peut penser que le décor était en continuité. C'est donc au *lepidarium* qu'il faudrait, de manière très hypothétique, attribuer ce groupe.

### GROUPE III.

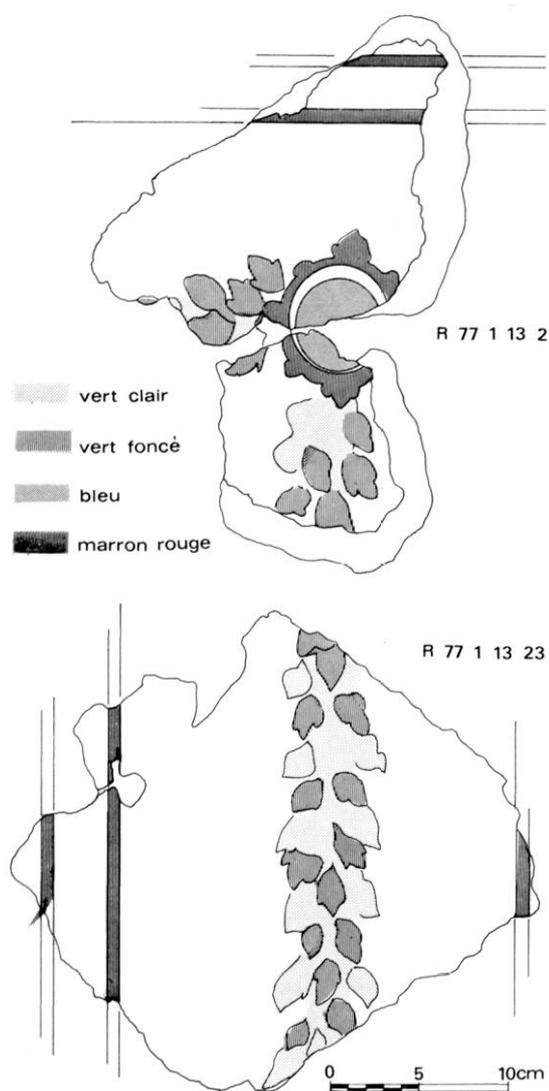
Couche de préparation (fig. 1 d) : rose, assez compacte, de 23 mm d'épaisseur, elle est composée de sable, de gros graviers et de tuileau, liés à la chaux. L'aspect du revers varie : on y lit parfois l'empreinte de moellons (hauts de 10 à 12 cm) ; sur d'autres fragments, il reste accroché un mélange terreux, beige, où se distinguent des nodules de chaux, des graviers dispersés et de la paille : — couche de transition : de couleur beige, elle est peu homogène (les nodules de chaux restent bien

11 N. DAVEY, *The Conservation of Romano-British Painted Plaster*, dans *Britannia*, 3, 1972, p. 251-268, avec référence à J. S. WACHER, *Roman Britain in 1958*, dans *Journal of Roman Studies*, 49, 1959, p. 113-115.

12 Ouvrage cité, t. II, en particulier pl. CXXV.

13 Inédit. Ces peintures provenant de la rue aux Ormes nous ont été confiées par D. Joly.

14 Ces peintures sont en cours d'étude par M. et R. Sabrie. Des descriptions en sont données dans : Y. SOLIER, M. et R. SABBIE, *Récents découvertes dans les quartiers périphériques de Narbonne*, dans *Archéologia*, n° 133, 1979, p. 50-59, et M. SABBIE, *Les peintures murales romaines de Narbonne*, dans *Peinture murale en Gaule*, Actes des Séminaires 1979, Université de Dijon, Centre de recherches sur les techniques gréco-romaines n° 9, 1980, p. 61-64.



10 Groupe III : guirlandes vertes partant d'un disque.

distincts), très chargée en sable, avec de rares éléments de tuileau ; — la couche superficielle, en chaux presque pure, a environ 4 mm d'épaisseur. Elle est en très mauvais état de conservation.

Plusieurs fragments, malheureusement petits et sans assemblages possibles, présentent des petits feuillages verts sur fond blanc (R 77 I 13). Sur l'un d'eux apparaît une guirlande courbe (R 77 I 13-25).

Sur fond blanc également, un carré à côtés concaves bleu est rattaché par pointe à une double ligne jaune, courbe. L'empreinte des moellons du revers donne le sens de lecture du motif : la verticale passe par la diagonale de l'angle du carré (R 77 I 13 23). Plusieurs fragments à lignes courbes bleues appartiennent au même ensemble.

Deux tiges vertes, feuillues, partent perpendiculairement d'un petit disque (diam. : 48 mm) bleu cerné de rouge (fig. 10). De part et d'autre de ces tiges, deux doubles filets marron délimitent une bande large de 25 cm. Cet ensemble — tiges feuillues et filets marron — constitue sans doute l'élément décoratif essentiel du compartimentage de la paroi.

La présence de disques et de guirlandes, liée à celle de carrés curvilignes et/ou de cercles, nous avait d'abord laissé pressentir un décor de plafond. Mais l'existence des empreintes de moellons au dos d'un fragment dément cette hypothèse. Il s'agit donc bien d'un décor mural. Le mélange terreux adhérent encore sur

d'autres revers peut être un vestige de torchis. La construction des murs dont ils proviennent serait alors assez disparate : rangées de moellons à la base, par exemple, et torchis au-dessus ? Ou alors, ce serait une couche préliminaire, posée par endroits seulement. Ce matériau est cependant assez inhabituel dans un édifice thermal : cet ensemble pourrait plutôt provenir d'une pièce annexe que des bains proprement dits. Le motif le plus reconnaissable, celui des guirlandes et des disques, est bien connu. Son utilisation la plus fréquente est un réseau régulier de petits compartiments délimités par les guirlandes, marqué aux intersections par les cercles colorés en rouge ou en bleu, caractéristique d'un décor de plafond, d'où notre première hypothèse.

Mais si le principe n'est pas rare, dans l'inspiration et les coloris, peu d'exemples sont vraiment proches du nôtre. C'est en Suisse que, grâce à une série de décors de ce type, nous

voyons le mieux les variantes possibles. Sur les fragments isolés provenant d'Augst<sup>15</sup> sont peints des disques bleus ou rouges, auxquels l'adjonction d'une couronne de pétales donne l'aspect d'un fleuron schématique. C'est bien le même traitement du cercle décoratif, mais leur contexte n'est malheureusement pas connu. A Wagen<sup>16</sup>, il reste des témoins d'un réseau de guirlandes rigides et de cercles dont nous ignorons la dimension. La restitution du « plafond d'une villa » à Allaz<sup>17</sup> donne un ensemble plus cohérent : un quadrillage de guirlandes droites, articulées sur des disques, délimite des caissons que remplissent des médaillons. De même, à Avenches<sup>18</sup>, les fleurons, en rouge et brun, servent de points de départ à des guirlandes, esquissées par des séries de trois feuilles vertes, séparant des médaillons faits de deux cercles concentriques en rouge et jaune. A Ribemont, le lien n'est pas prouvé entre les lignes courbes et le décor à disques et guirlandes ; malgré tout, leur rapprochement est probable, et les comparaisons précédentes ne sont pas à négliger. Il est regrettable que, pour la plupart des vestiges que nous venons de mentionner, et qui proviennent de fouilles anciennes, les datations soient extrêmement floues, ou établies par analogies stylistiques. Seul le décor d'Avenches, provenant d'un corridor fouillé en 1977, peut être situé au début du III<sup>e</sup> siècle.

Mentionnons encore, en Grande-Bretagne, un plafond de Leicester où les guirlandes vertes orthogonales, se rencontrant toujours sur les disques, se compliquent de motifs végétaux à quatre lobes, qui occupent la plus grande partie de la surface<sup>19</sup>.

Il arrive exceptionnellement qu'un tel système soit adapté à une surface pariétale. Nous connaissons quelques exemples en Campanie de réseaux végétaux couvrant des parois : la maison d'Ariane à Pompéi (rég. VII, *ins.* 4, n° 51), ou le décor infiniment plus raffiné, avec intégration de médaillons et de figures, de la villa de Varano à Stabies.

Pourtant, à Ribemont, la rareté des disques par rapport à la longueur de guirlande conservée tendrait à exclure l'hypothèse d'un cloisonnement aussi serré. Nous chercherons donc plutôt des encadrements de panneaux qui, bien que ressemblant au découpage de la surface précédemment évoqué, présentent une trame plus large.

La fouille de la villa des Boheix-Cujasseix<sup>20</sup>, en Limousin, a fourni une peinture bien lisible. Cette villa a été construite probablement à la fin du I<sup>er</sup> siècle, ou au début du II<sup>e</sup>, et l'on peut penser que le décor intérieur, sur lequel on ne décèle aucun remaniement, lui est contemporain. Sur un fond blanc, des petits panneaux marrons ou verts sont encadrés de guirlandes accrochées par des nœuds schématiques aux disques qui marquent les angles (fig. 11). Dans le cas d'un panneau marron, la guirlande est verte, le disque rouge ; dans le cas d'un panneau noir, la guirlande est bleue et rouge, et le disque noir. On notera l'intérêt des bandes curvilignes voisines de la guirlande ; à Ribemont, le lien direct entre les deux

15 W. DRACK, *Die römische Wandmalerei der Schweiz*, Bâle, 1950, p. 50-51, fig. 18-19.

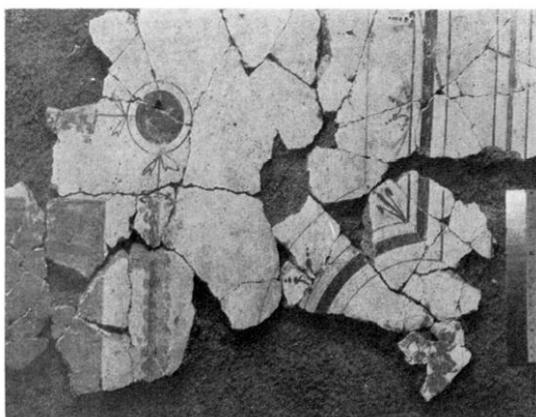
16 *Idem*, p. 117, fig. 120.

17 *Idem*, p. 150, fig. 162.

18 W. DRACK, *Neu entdeckte römische Wandmalereien in der Schweiz*, dans *Antike Welt*, 1, 1981, p. 28, fig. 21

19 Ce plafond est déposé au musée de Leicester.

20 J.-F. FLECHER, *Peintures murales de la Villa des Boheix-Cujasseix, commune de Bougnat (Creuse)*, Communication au séminaire de F.A.F.P.M.R., Limoges, 1980.



11 Villa des Boheix-Cujasseix, encadrement de guirlandes avec disques aux angles.

motifs n'est pas trouvé : mais leur présence dans le même ensemble permet ce rapprochement supplémentaire. Précisons encore qu'un encadrement de fenêtre et des empreintes de moellons au revers prouvent bien que les enduits de Cujasseix proviennent des murs et non du plafond.

Ce motif encore se retrouvera plus fréquemment, par la suite, dans l'art musival, et la guirlande rigide séparant les différents panneaux, articulée sur des petits cercles, est une décoration fréquente, mais sur des pavements très tardifs : une mosaïque trouvée à Sens présente un encadrement similaire, ainsi que quelques mosaïques africaines (maison de la Chasse à Utique en particulier). Bien entendu les décalages géographiques et chronologiques interdisent toutes comparaisons directes ; très certainement des jalons intermédiaires nous manquent, mais il apparaît nettement, comme pour le groupe I, que le répertoire utilisé n'est pas spécifique à la peinture, et se trouve aussi bien sur les pavements que sur les parois.

\*  
\* \*

Nous sommes donc en présence d'éléments décorés qui, bien qu'assez pauvres, ont l'avantage d'entrer dans des séries analogues, et de nous permettre d'avoir un échantillonnage de quelques types de décors utilisés au II<sup>e</sup> siècle. L'empreinte des moellons ou des *legulae* au revers des mortiers atteste la contemporanéité de la construction et du revêtement peint. On ne peut, en effet, penser que les murs soient restés à nu quelque temps : l'enduit dans les salles thermales joue un rôle au moins aussi fonctionnel que décoratif, et est indispensable à l'isolation des pièces exposées à la chaleur et à l'humidité. En cas de rénovation du décor peint, un nouvel enduit est simplement superposé à l'ancien, et nous en avons effectivement un témoin flagrant.

L'hypothèse la plus satisfaisante est donc d'attribuer ces peintures à la même date que celle de la construction (époque trajane) ; puis une réfection partielle au moment d'une série de rénovations située à l'époque de Marc-Aurèle. On ne saurait toutefois exclure qu'il y ait eu, à cette dernière période, un remaniement de l'ensemble de l'édifice ; dans ce cas, maçonnerie et peinture seraient à situer vers les années 160-170, et la date du deuxième état du décor impossible à préciser.

Nous voyons que l'étude d'un groupe d'enduits aussi fragmentaire ne permet certes pas d'aboutir à une restitution d'ensemble des parois, ni même à une vision précise du système ornemental employé. Mais l'on constate que ces vestiges de peinture, si dispersés soient-ils, ne sont pas à négliger : l'analyse des différents enduits peut donner des indices complémentaires de ceux de la fouille ; la prise en considération de chaque élément décoratif conservé fournit une idée du répertoire utilisé, et débouche éventuellement sur des comparaisons possibles avec des découvertes analogues.

Claudine ALLAG  
(C.N.R.S.)

*N.B.* — Origine des documents : A. Barbet, fig. 2a et 6 ; Th. Adam, fig. 2b et 7 ; A. Eristov, fig. 8 ; J.-F. Flécher, fig. 11. Toutes les autres illustrations sont de l'auteur.